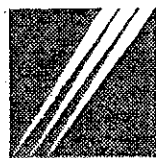


**COMMUNE DE  
DAMIGNY**



**PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**



DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT DE L'ORNE

**S.A.H.E.U.**

Urbanisme et Aménagement.

ELABORATION

PRESCRIPTION	.....	14 OCTOBRE	1971
PUBLICATION	.....	29 DECEMBRE	1976
APPROBATION	.....	25 JANVIER	1979

1ère REVISION

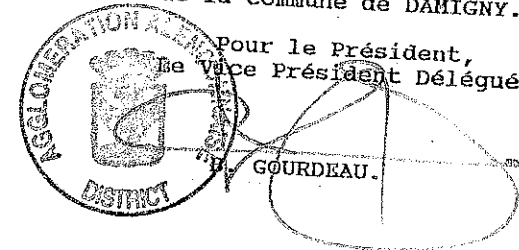
ORDONNEE	.....	16 JANVIER	1981
APPROUVEE	.....	20 JUIN	1984

2ème REVISION

ORDONNEE	.....	1er MARS	1990
----------	-------	----------	------

VU pour être annexé à la délibération  
du conseil de District en date du  
29 SEP. 1994..... APPROUVANT la  
REVISION du Plan d'Occupation des  
sols de la commune de DAMIGNY.

Pour le Président,  
Le Vice Président Délégué,  
GOURDEAU.

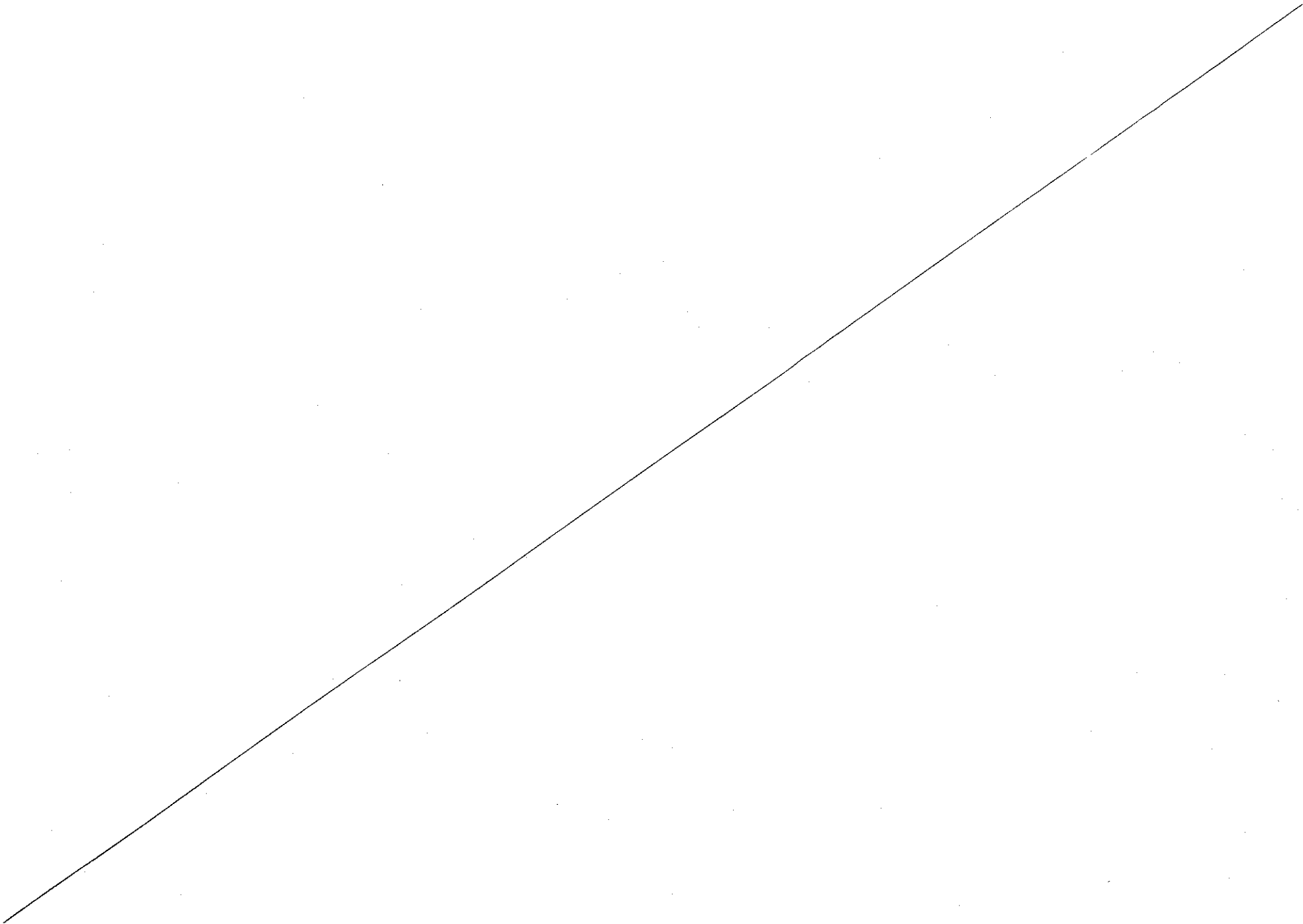


# COMMUNE de DAMIGNY

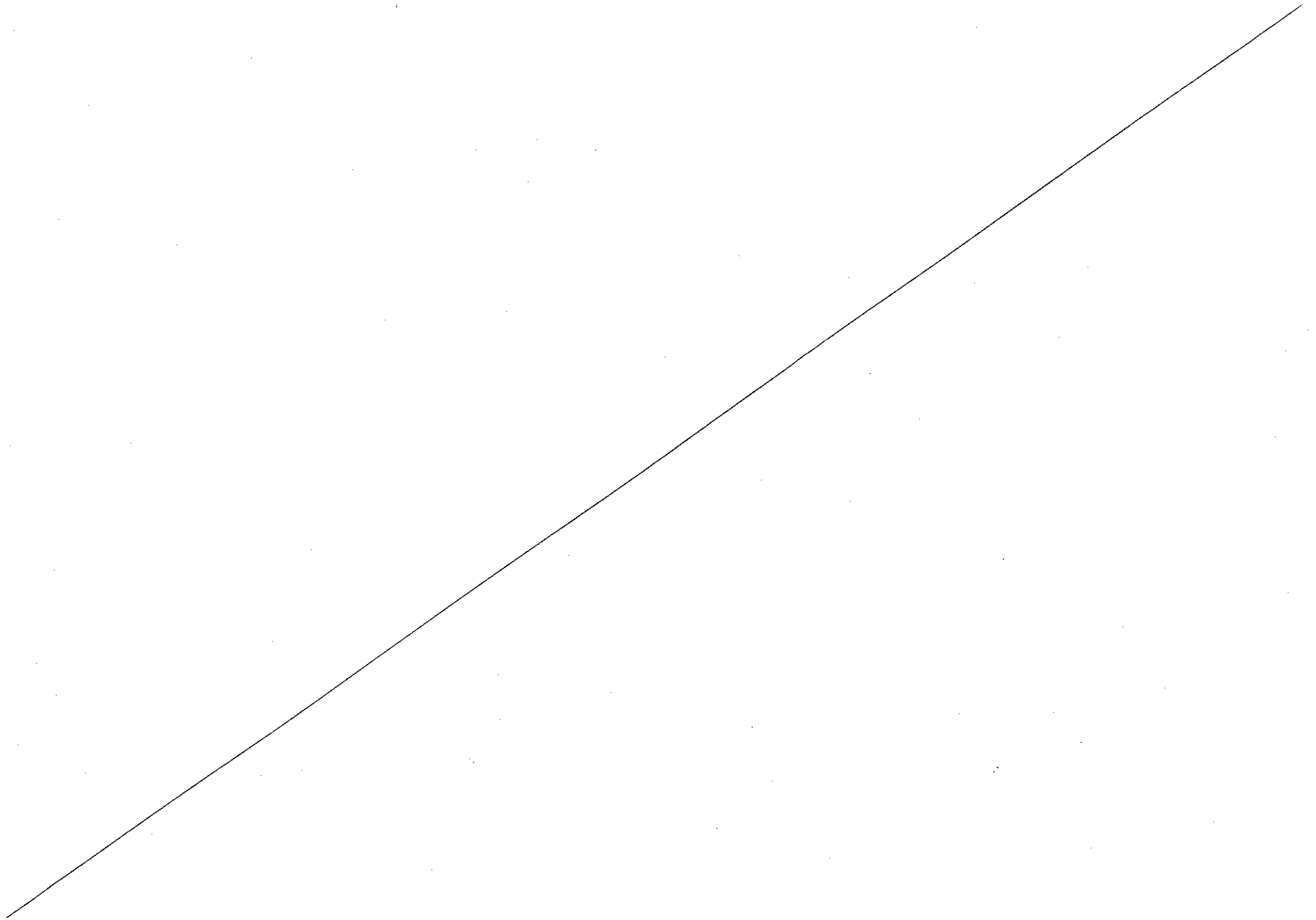
## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

*Source : Atelier d'Urbanisme du District Alençonnais*

### 4. ANNEXES SANITAIRES



EAU POTABLE



## I - GENERALITES

### A - ETAT ET PREVISIONS AU NIVEAU DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION ALENÇONNAISE

Répartition de la population par commune

<u>COMMUNES</u>	<u>POPULATION</u> <u>1975</u>	<u>POPULATION</u> <u>1982</u>	<u>POPULATION</u> <u>1990</u>
ALENÇON	34 666	32 526	30 001
CERISE	454	588	571
CONDE SUR SARTHE	1 166	1 745	1 941
DAMIGNY	2 310	2 467	2 493
ST GERMAIN DU CORBEIS	2 403	4 041	4 166
LE CHEVAIN	228	589	665
VALFRAMBERT	718	906	1 398
ARCONNAY			1 751
ST PATERNE			1 544
<u>TOTAUX</u>	41 227	42 862	44 530

## B - LES RESSOURCES ET LES BESOINS EN EAU DU DISTRICT

### 1) les ressources en eau

Les équipements districaux gérés par la Société Lyonnaise des eaux ont une capacité de prélèvement de 20 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour.

La demande districale moyenne en eau potable est de 9 000 à 10 000 m<sup>3</sup>/jour. Le point d'eau principal est le pompage des eaux dans la Sarthe ; il participe au minimum à 70 % de la demande et produit généralement 6 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour.

Un forage sur le site de l'usine à Courteille fournit 2 250 m<sup>3</sup>/j au rythme de 150 m<sup>3</sup>/h.

La source de Colombiers donnant 50 à 100 m<sup>3</sup>/h fournit de même 1 200 m<sup>3</sup>/j au réseau districale.

D'autre part, la source de Condé sur Sarthe apporte au District un supplément de 162 m<sup>3</sup>/j.

On estime qu'à l'an 2000 il faudra :

20 500 m <sup>3</sup> /j	(prolongation de tendance)
23 000 m <sup>3</sup> /j	(P.O.S. hypothèse basse)
28 000 m <sup>3</sup> /j	(P.O.S. hypothèse haute)

Les possibilités maximales de traitement de l'usine représentent 20 000 m<sup>3</sup>/j (soit 250 l/s).

L'étiage de la Sarthe, 600 l/s, ne serait pas affecté par un fonctionnement à pleine capacité de l'usine.



BUT : Diluer l'eau des sources pour diminuer les taux de nitrate ( < à 50 mg/l ).  
 Ce mélange permet de ramener les taux de nitrate à 25/30 mg/l alors que l'eau des sources en contient régulièrement 50 à 60 mg/l.

- LES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU DISTRICT -

TYPE DE RESSOURCE	SARTHE	FORAGE DE COURTEILLE	SOURCE DE COLOMBIERS	SOURCE DE CONDE
Capacité de pompage	360 m3/h 360 m3/h 270 m3/h	150 m3/h	100 m3/h	10 m3/h
Pompage réel	720 m3/h	150 m3/h	100 m3/h	10 m3/h
Fourniture journalière totale : 10 612 m3/j	6 000 m3	2 250 m3	1 200 m3	162 m3
Importance relative de chaque ressource	69 %	19 %	11 %	1 %

## 2) Les besoins en eau du District

Les 10 900 abonnés du District consomment annuellement 2 700 000 m<sup>3</sup> d'eau. Les besoins quotidiens par activité se répartissent de la façon suivante :

- usage domestique	5 500 m <sup>3</sup> /j
- administrations	3 300 m <sup>3</sup> /j
- industriels	1 100 m <sup>3</sup> /j
- agriculteurs	100 m <sup>3</sup> /j

Les plus gros besoins proviennent sur le District de quatre industriels :

- Laiterie LUTIN,
- CARRIER,
- MOULINEX,
- LERICHE,

et de six activités tertiaires :

- Hôpital général,
- Hôpital psychiatrique,
- Lycée Marguerite de Navarre
- Lycée Alain,
- Clinique St Joseph,
- Continent.

C - POSSIBILITES DE STOCKAGE

Le stockage actuel représente 14 650 m<sup>3</sup> pour une consommation de 10 000 m<sup>3</sup> (les réservoirs de la ville sont réapprovisionnés de jour).

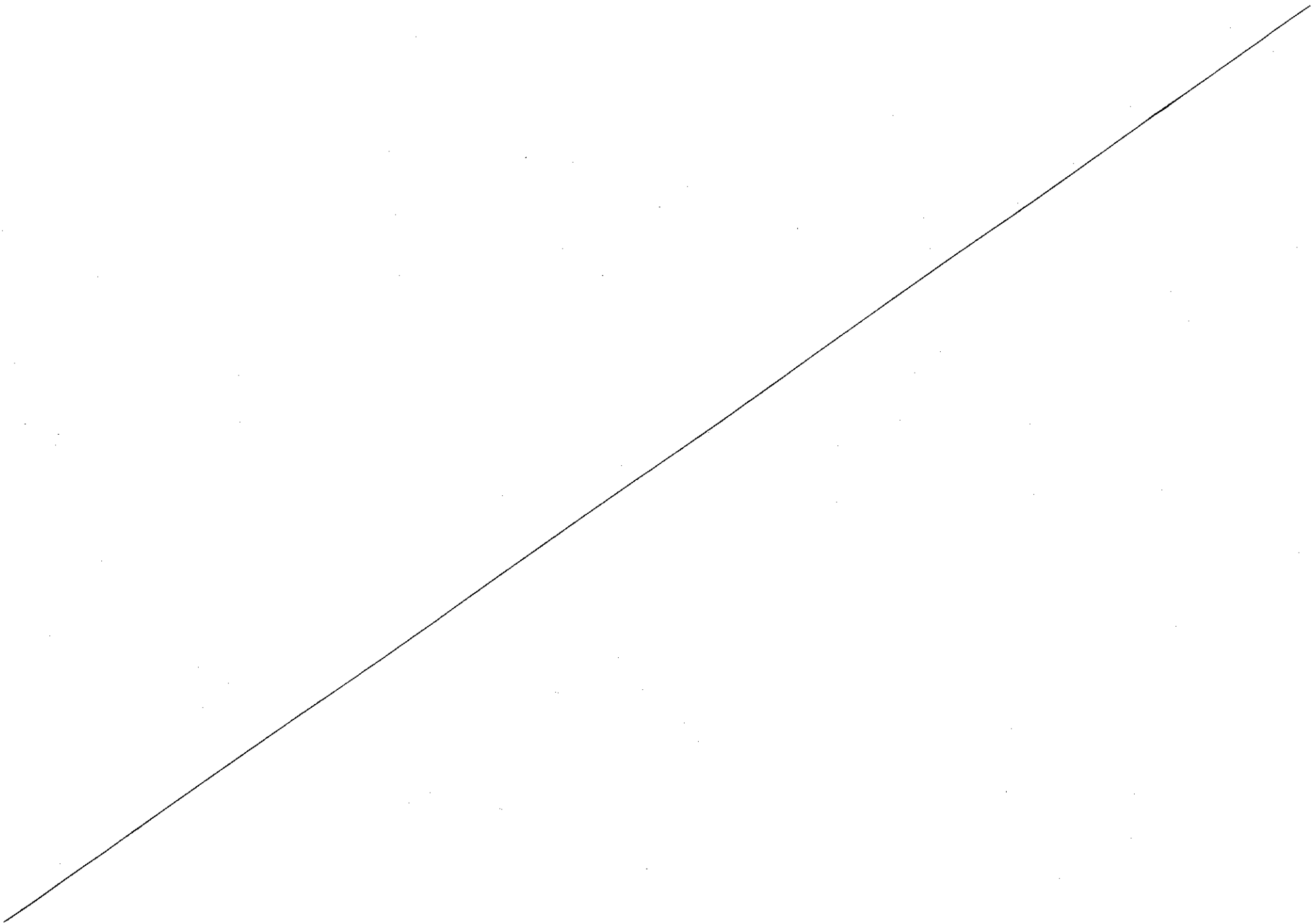
L'influence des industries sur le stockage est réduite, car la plupart d'entre-elles possèdent un réservoir particulier.

D - HYPOTHESES DE REPARTITION DES POPULATIONS PAR RESERVOIR

NOMBRE DE REMPLISSAGES/J	RESERVOIRS	POPULATION DESSERVIE
1	Perseigne 3 x 1800 m3	DAMIGNY -- ALENÇON -
	Ecouves 3 x 1800 m3	ST GERMAIN - LE CHEVAIN - CONDE SUR SARTHE (en partie*)
1,6	Ville 2 x 1500 m3	CERISE - soit 40 197 hab.
	Boissière 300 m3	CONDE/SARTHE - soit 1 000 hab.
	Damigny 300 m3	VALFRAMBERT - soit 1 410 hab.
	St Germain du Corbéis 250 m3	ST GERMAIN DU CORBEIS (une partie des habitants)
TOTAL	14 650 m3	42 607 + une partie de Saint Germain du Corbéis

\* CONDE VERT VILLAGE, PEPINIERE, ZAC,  
soit près de 955 habitants.

EAUX USEES



## I - GENERALITES

### A - ETAT ET PREVISIONS AU NIVEAU DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION ALENÇONNAISE

Répartition de la population par commune

<u>COMMUNES</u>	<u>POPULATION</u> <u>1975</u>	<u>POPULATION</u> <u>1982</u>	<u>POPULATION</u> <u>1990</u>
ALENÇON	34 666	32 526	30 001
CERISE	454	588	571
CONDE SUR SARTHE	1 166	1 745	1 941
DAMIGNY	2 310	2 467	2 493
ST GERMAIN DU CORBEIS	2 403	4 041	4 166
LE CHEVAIN	228	589	665
VALFRAMBERT	718	906	1 398
ARCONNAY			1 751
ST PATERNE			1 544
<u>TOTAUX</u>	41 227	42 862	44 530

B - TRAITEMENT DES EAUX USEES, CAPACITE

Le traitement des eaux usées est assuré par les stations Est (COURTEILLE) d'une capacité de 50 000 eq.hab et Ouest (Bd KOUTIALA) d'une capacité de 30 000 eq.hab.

- La station Ouest d'une capacité de traitement de 30 000 eq.hab arrive à saturation et des travaux devront être effectués.

C - REPARTITION DES POPULATIONS DESSERVIS PAR LES STATIONS

- la station EST reprend les effluents de :
  - . COURTEILLE
  - . LE CHEVAIN
  - . LA ZONE INDUSTRIELLE NORD
  - . DAMIGNY EST
  - . VALFRAMBERT
  
- la station OUEST reprend les effluents de :
  - . ALENÇON (Ouest de l'Agglomération)
  - . ST GERMAIN DU CORBEIS
  - . CONDE SUR SARTHE (Est)
  - . DAMIGNY (Sud)

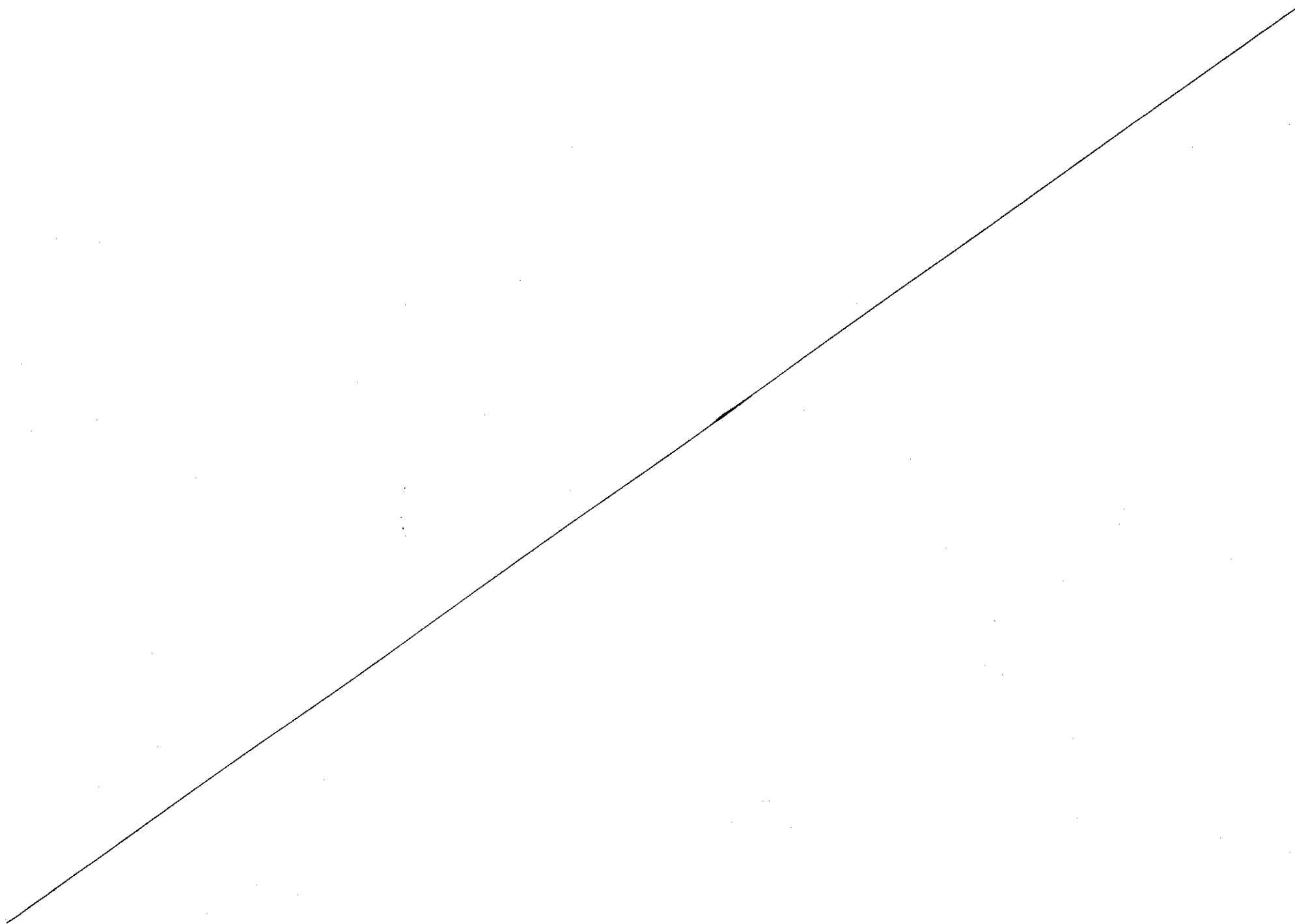


D - CAPACITE DE TRAITEMENT

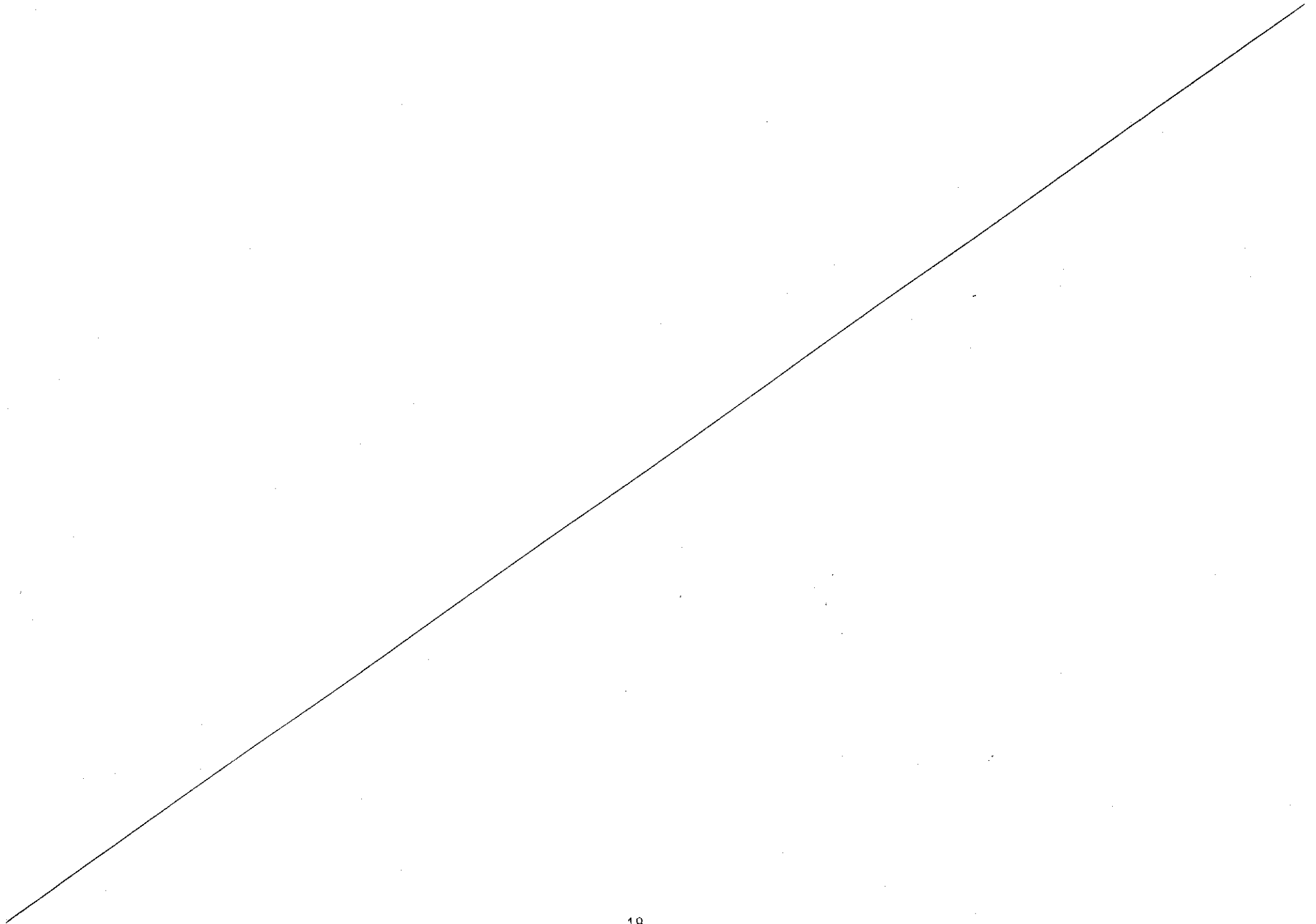
CONDE SUR SARTHE	1 100 eq.hab
ALENÇON EST	50 000 eq.hab
ALENÇON OUEST	30 000 eq.hab
	-----
	81 100 eq.hab

E - RESEAUX

Les réseaux actuels sont suffisants pour les quantités qui y transitent.



## EAUX PLUVIALES



### ETAT ACTUEL

Les effluents de la Commune d'ALENCON sont traités par les stations de COURTEILLE pour le bassin versant EST, par la station OUEST pour le bassin versant OUEST.

Les capacités de ces deux stations et la répartition des effluents ont été détaillées dans la première partie de l'annexe.

### COHERENCE AVEC LE P.O.S.

Les dispositions prévues au P.O.S. ne poseront pas de problème majeur en ce qui concerne l'assainissement.

Les stations d'épuration sont suffisantes pour absorber l'ensemble des effluents. L'assainissement des zones d'extension se fera en général gravitairement ou par l'intermédiaire de petits postes de relèvement.

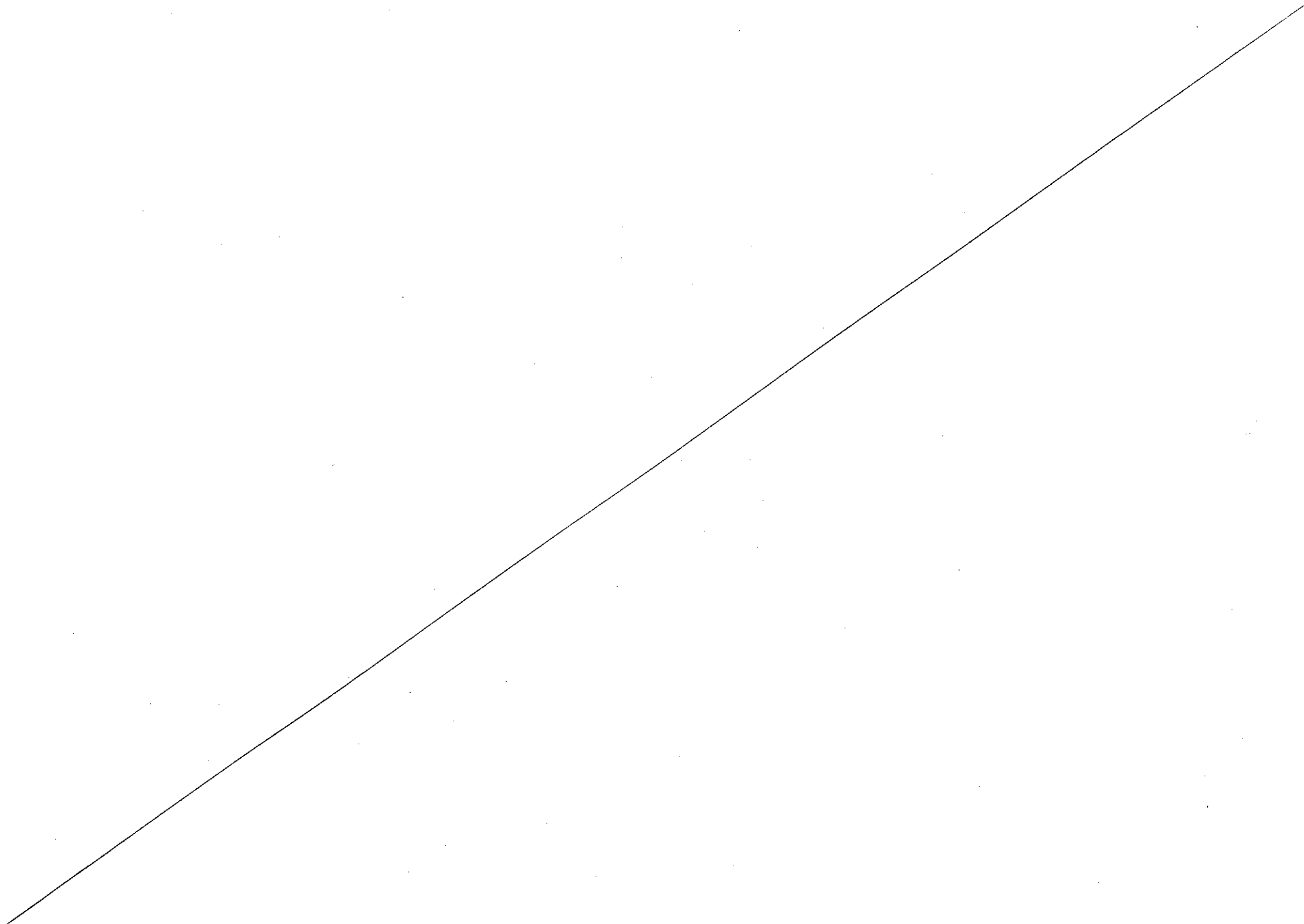
L'écoulement vers la SARTHE ou la BRIANTE est assuré par un réseau séparé.

Les extensions seront réalisées au fur et à mesure de l'avancement de l'urbanisation.

Des études spécifiques seront nécessaires en particulier pour les zones à urbaniser prévues à CERISE.



ORDURES MENAGERES





1) PRODUCTION (\*)

Le District produit annuellement 14 800 T d'ordures ménagères et 5 000 T à 6 000 T de déchets industriels.

Les ordures ménagères comprennent en moyenne :

- 30 % de papiers cartons
- 25 % de matières végétales et animales
- 18 % d'éléments fins et divers
- 12 % de verre
- 5 % de métaux
- 6 % de plastiques
- 4 % de textiles.

Les déchets industriels du District comprennent approximativement :

- 44 % de papiers cartons
- 44 % de plastiques
- 7 % de déchets divers
- 5 % de bois de rebut.

La déchetterie apporte 2 400 T par an de déchets supplémentaires des particuliers à raison de :

- 50 % de gravats
- 30 % de végétaux
- 10 % de ferrailles
- 10 % de cartons

Il existe deux types de collecte sélective des déchets : l'une concerne le verre pour lequel des containers ont été disposés dans chaque commune du District et l'autre, les huiles usagées qui sont récoltées dans un container sur le site de la déchetterie.

## 2) ELIMINATION DES DECHETS (\*)

Les services de collecte et de traitement des déchets sont assurés par la Société Normande de Nettoyement de la façon suivante :

- le carton et la ferraille issus de la déchetterie sont revendus à des récupérateurs,
- les déchets ménagers sont broyés dans une usine appartenant au District puis mis en décharge.
- les déchets industriels sont mis en balle et stockés sur la décharge.

Pour le District, près de 60 tonnes de déchets sont traités journallement et la capacité de l'usine est suffisante pour les besoins actuels.

D'autre part, une presse pour comprimer les déchets a été installée en 1991.

(\*) source : étude sur la gestion des ressources en eau -  
Dominique BLANCKAERT - Avril/Septembre 89

\*\*\*\*\*